

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Les présentes conditions de ventes sont valables pour toute commande auprès de Drôme Aventure SARL, au comptoir a la base de loisirs OU en ligne sur le site www.drome-aventure.com

Article 1 : le règlement des arrhes lors des réservations

Le règlement des arrhes est obligatoire pour toute commande (en ligne sur le site internet ou par le biais d'un contrat classique). Un courriel de confirmation vous est envoyé suite à votre achat. A défaut, contactez nous au 0033 (0)6 79 37 18 38

Certaines prestations ou produits peuvent être à régler "intégralement" (ex. bon cadeau). Dans ce cas, le client est tenu de respecter les conditions pour utiliser le produit ou la prestation acheté. Ces conditions sont spécifiées lors de l'achat.

Cas particuliers des bons de commande : Les bons de commande administratifs sont des bons de commandes ne donnant pas lieu au paiement des arrhes. La signature du bon de commande vaut acceptation des présentes conditions d'annulation (article 5). Une somme équivalente à 30 % du montant total TTC vous sera réclamée en cas de rétractation 30 jours avant la première prestation. Une annulation dans les 7 jours avant la première prestation donnera lieu à la facturation du montant total de la commande.

Article 2 : règlement du solde

Le règlement du solde de la prestation commandée doit se faire à votre arrivée sur le site, ou avant la réalisation de la prestation suivant votre commande (ex. séjour tout compris, forfait touristique). Veuillez vous munir du moyen de paiement adapté. A défaut de règlement du solde, vous ne pourrez pas participer aux activités.

Article 3 : Modification d'une commande

- Achat en ligne (site internet) : Toute commande modifiée peut remettre en cause le déroulement de la prestation (tarif unitaire, tarif global dans le cas des groupes). Nous nous réservons le droit de réviser le tarif lors d'une modification de commande.
- Les bons de commande administratif : toute modification à la demande du client (modification d'effectif, de prestation, de date etc..), nous nous donnons le droit de modifier les tarifs. Dans ce cas, un bon de commande ou un avenant vous sera envoyé. Nous vous demandons de nous retourner ce document signé avec votre bon pour accord.

Article 4 : Annulation d'un contrat, d'une prestation

Conditions particulières COVID 19 - ces conditions sont applicables pour les commandes effectuées en amont de la période de réouverture (dans le cas présent : date de réouverture non connue)

Les commandes effectuées et réglées seront intégralement remboursées sous 7 jours. Ces conditions ne seront plus applicables lors de la réouverture de la structure.

Toute annulation de votre part effectuée 30 jours avant la date de prestation donne lieu au remboursement des arrhes.

Passé ce délai de 30 jours, les arrhes ne sont plus remboursables.

Pour toute annulation de votre part, moins de 7 jours avant la date prévue, vous serez redevable de la totalité de la commande.

Annulation pour raisons météorologiques :

Nous nous réservons le droit de reporter ou annuler une prestation prévue pour toutes raisons relatives aux conditions météorologiques.

En cas de retard ou d'empêchement d'un de nos intervenants, nous serons dans l'obligation de reporter votre sortie à une date ultérieure.

Article 5 : non présentation le jour de la prestation

En cas de non présentation le jour de la prestation commandée, vous serez redevable du solde de la commande.

Article 6 : retard de paiement

Application d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal calculé sur le montant TTC à compter du premier jour de retard de paiement (sauf conditions particulières négociées lors de la commande) porté sur la facture, application d'une indemnité forfaitaire de 10 € pour les personnes physiques et de 45 € pour les personnes morales, collectivités ou tout autre organisme institutionnel.

Article 7 : conditions particulières des activités

Le règlement intérieur des activités est consultable sur simple demande et à l'accueil de la base de loisirs.. Nous rappelons que les pratiquants doivent être en bonne santé et n'être affecté d'aucuns troubles physiques ou mentales pouvant nuire à la pratique de l'activité.

Nous rappelons qu'une tenue adaptée est impérative. Notre site internet www.drome-aventure.com vous précise l'équipement nécessaire.

Article 8 : Cas de procédure suite à un contentieux

Toute procédure contre Drôme Aventure SARL ou un de ses intervenants, devra se faire devant le tribunal de Valence, dans la Drôme.

Article 9 : Obligation de la part du client pour les activités aquatiques

Nous rappelons que le test d'aisance aquatique est obligatoire en ACM pour pratiquer les activités aquatiques. Se référer à : Arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles

Pour les activités aquatiques, savoir nager est obligatoire.

Article 10 : activités enseignées

Les activités d'enseignement sont conclues au nom et pour le compte des moniteurs exerçant leurs activités sous le statut de moniteur/guide indépendant.

Article 11 : application RGPD des données personnelles de nos clients lors de l'inscription a des activités proposées par Drôme Aventure SARL ou lors de demande de renseignements via nos formulaires en ligne ou nos communications par courriel ou courrier :

Les informations collectées sont obligatoires pour les inscriptions ou des demande de renseignements. Elles font l'objet d'un **traitement informatisé** destiné à la programmation de vos activités ou à la proposition de tarif.

Ces informations pourront être utilisées afin de communiquer après la prestation afin de vous transmettre votre facture ou votre reçu, ou vous proposer de donner votre avis sur les prestations. Des communications sur nos promotions et des informations sur les nouveautés proposées peuvent vous être transmises.

La durée de conservation des données est de 3 ans.

Depuis la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à la direction.

Vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Sources :

<http://www.cil.cnrs.fr>